

A nos membres

Ces dernières semaines, le printemps s'est manifesté avec une grande vigueur après un hiver particulièrement rigoureux et enneigé. C'est aussi avec une vive et soudaine énergie qu'ont repris les débats autour de **l'admission définitive des médecines complémentaires dans l'assurance de base** obligatoire en Suisse. En fait, la nécessité de ces discussions s'imposait depuis longtemps, car la position de la médecine conventionnelle domine complètement dans tous les domaines et on ne saurait parler d'égalité entre elle et les médecines complémentaires et alternatives. D'après des sondages représentatifs, une majorité de plus en plus marquée se prononce en faveur des méthodes thérapeutiques globales et en exigent à juste raison le remboursement par l'assurance de base.

Des cercles conservateurs essaient cependant d'empêcher toute modification, comme en témoignent les discussions dans les médias, qui font preuve d'une ignorance, d'une arrogance et d'une intolérance affligeantes. Témoins les articles du Bulletin des médecins suisses où, plusieurs semaines de suite, des échanges d'opinion très vifs se succédèrent. Ou l'émission télévisée ARENA, au cours de laquelle deux professeurs en médecine tentèrent de ridiculiser des collègues enseignants en médecine complémentaire de l'Université de Berne. Il semble que **beaucoup de médecins conventionnels aient peur des médecines complémentaires**, parce que plus en plus de patientes et patients souhaitent une médecine globale et plus humaine.

Prise de décision en juin du Conseil fédéral

Il est étonnant, a posteriori, que la prise en charge provisoire des cinq médecines complémentaires dans l'assurance de base, voilà six ans, n'ait pas déclenché des débats semblables à l'époque déjà. La Conseillère fédérale Ruth Dreifuss avait lancé un **Programme d'évaluation des méthodes de médecine complémentaire (PEK)** dans le but d'examiner l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique de la médecine d'orientation anthroposophique, de la médecine traditionnelle chinoise, de l'homéopathie, de la thérapie neurale et de la phytothérapie. Ce programme a tout de même coûté

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *la nouvelle brochure «Venir au monde»*
- *une «Déclaration personnelle concernant la transmission de données confidentielles aux caisses-maladie»*
- *le prospectus «Les thérapies de la médecine anthroposophique»*

«Les critères scientifiques constituent une notion ayant un sens dans certains domaines des sciences naturelles. Mais en médecine, il faut être très, très prudent. Il s'agit de savoir si un traitement particulier aide un patient, si les avantages retirés sont en proportion avec les coûts et si l'assurance de base obligatoire en effectue le remboursement.

Dans le cas des médecines complémentaires, on fait mieux d'oublier le terme de critères scientifiques. Ici se confrontent deux compréhensions différentes de la science. L'homéopathie classique a une toute autre approche que la médecine basée sur les résultats statistiques et expérimentaux – médecine mieux connue sous le nom de médecine conventionnelle.

Selon certaines statistiques américaines, la prière et les vœux pieux sont de loin les méthodes de guérison les plus efficaces des médecines non conventionnelles. Imaginez ce que cela donnerait si vous étiez remboursé par l'assurance de base quand vous allez à l'église!»

Dr Hans Heinrich Brunner
dans le journal Basler Zeitung
du 29 mars 2005

quelque sept millions de francs. Ce **projet de recherche unique au monde** est critiqué d'une façon polémique par les adversaires des médecines complémentaires qui le considèrent aujourd'hui comme un gaspillage d'argent.

Entre-temps tous les travaux du PEK ont dû être achevés et rendus dans des délais très courts, les demandes ont dû être déposées par les **cinq sociétés de médecine** auprès de la Commission fédérale pour les prestations générales (ELK) – et ceci, chose incompréhensible, avant qu'un rapport final ait même été présenté. Contrairement à nos espoirs formulés dans notre dernière lettre d'information, le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a malheureusement refusé de reporter à la fin de l'année la décision sur l'admission définitive, bien que le responsable du secteur assurance-maladie et accidents, le Dr Hans Heinrich Brunner, ait voulu soumettre les **résultats de l'étude** à un **examen approfondi** avant leur publication. En même temps, le Dr Brunner a imposé une **stricte confidentialité** après avoir consulté les premières données, et a interdit (!) aux scientifiques participant au projet de se prononcer en public sur les résultats.

Début avril donc, comme il fallait le craindre, la dispute autour des **fameux résultats des études du PEK** s'est envenimée et a été consciemment étalée au grand jour. Le licenciement non motivé du Dr Hans-Peter Studer, spécialiste en économie de la santé, a mis le feu aux poudres. Il était responsable, avec le chef de projet, de l'analyse des données économiques. Son mandat à l'Office fédéral de la santé publique a été dissous sans préavis et sans explication. Sous la menace de poursuites judiciaires en cas de désobéissance, il a été contraint de rendre toutes les données et de les effacer de son ordinateur. Cette procédure incompréhensible est la dernière en date de toute une **série d'irrégularités dans le processus PEK** et donne à penser que les résultats non seulement sont positifs pour les médecines complémentaires mais aussi que la médecine conventionnelle se voit en partie remise en question. C'est sans doute pourquoi la pression mise de ce côté est aussi forte. Le public a pourtant droit à une **publication non faussée** de tous les résultats du programme d'évaluation PEK. Ces données scientifiques fourniront la base de la décision du Conseil fédéral d'ici au 30 juin 2005 quand à la prise en charge des médecines complémentaires. Cette décision est importante non seulement pour la Suisse mais au niveau mondial, car des signaux de changements dans la médecine, fort nécessaires depuis longtemps, seraient enfin émis – ou à nouveau repoussés.

Résultats en faveur des médecines complémentaires

Les premières informations sur les questionnaires aux patients et aux médecins, parvenues aux médias malgré un secret bien gardé, montrent une image significative. Fin mars déjà, le Tagesanzeiger publiait que les patientes et patients souffrant de **maladies chroniques** ou de graves problèmes de santé se tournent **plus souvent** en moyenne vers les médecines complémentaires. En outre leur **satisfaction quant aux traitements est plus grande** et leurs attentes mieux remplies qu'auprès des médecins conventionnels. Les groupes de patients ne diffèrent pas seulement du point de vue de leur état de santé. Les cabinets de médecine complémentaire sont **plus fréquentés par des femmes et des enfants**, c'est-à-dire en moyenne par des **patients plus jeunes**. Pour un nombre

hebdomadaire égal d'heures de travail, les médecins conventionnels ont **un quart de consultations de plus** que les médecins pratiquant des méthodes complémentaires, ces derniers consacrent ainsi plus de temps à chaque patient.

Il est donc d'autant plus étonnant que malgré ces différences, les **coûts des médecines complémentaires soient nettement plus bas**. C'est peut-être la raison pour laquelle l'OFSP a voulu tenir les résultats secrets. Les femmes et les enfants causent moins de coûts maladie, et les résultats si positifs pour les médecines complémentaires risquent d'être réajustés pour égaliser les coûts moyens, ce qui ne justifierait toujours pas d'éliminer les médecines complémentaires de l'assurance de base. Bien au contraire, une telle mesure aurait pour conséquence une **croissance marquée des coûts**, car les médicaments naturels seraient en partie remplacés par des médicaments chimiques plus chers (et accompagnés d'effets secondaires). Et, selon les résultats du PEK, plus de séjours en hôpitaux et de thérapies coûteuses seraient prescrits. Une exclusion de l'assurance de base serait aussi absolument injustifiée si l'on considère les coûts actuels. Selon l'association des assureurs-maladie, «santésuisse», les **médecines complémentaires causent moins de 0,2%** des coûts globaux de l'assurance de base, au contraire de la médecine conventionnelle, où les médicaments s'élèvent à eux seuls à 20%.

Initiative populaire: déjà plus de 100'000 signatures

Le public accorde une grande faveur aux médecines complémentaires. C'est ce que montrent les premiers mois de récolte de signatures pour l'initiative «OUI aux médecines complémentaires». Après que les initiatives pour un abaissement des primes maladie dans l'assurance de base («La santé à un prix abordable») et «Pour une caisse-maladie unique et sociale» aient été déposées avec bien des efforts pour atteindre les 100'000 signatures requises au terme du délai de 18 mois, notre initiative avait recueilli un nombre suffisant en une demi-année. Il est prévu de la **déposer à la Chancellerie fédérale après les vacances d'été**. Ceci est fort réjouissant et est certainement dû à votre soutien actif. Si vous collectez encore des signatures et voulez les envoyer, ce qui est très souhaitable, faites-le **au plus vite**, pour qu'elles soient visées à temps par les communes. Les feuilles de signatures et les informations sont disponibles chez nous ou peuvent toujours être téléchargées à partir du site Internet www.ja-zur-komplementaermedizin.ch. Tous vos **dons en faveur de l'initiative** sont également les bienvenus et nous remercions encore tous ceux qui nous ont adressé des montants petits ou plus importants au cours des derniers mois.

Transmission des données au médecin-conseil

Dans les dernières informations aux membres, nous vous avons expliqué la problématique liée au devoir de transmission des données à l'assureur-maladie, comme cela est prévu par une ordonnance fédérale dans le nouveau tarif médical TARMED. De nombreux médecins et organisations de patients et de consommateurs se rebellent vigoureusement, car cette obligation amoindrit les principes de la **protection des données**, le **secret médical** ainsi que la **protection de la sphère privée** tels qu'ils sont ancrés dans la constitution fédérale. Cette pratique bienvenue des assureurs a été qualifiée par le préposé fédéral à la protection des données de

«La médecine a pour point de départ des connaissances spirituelles et elle est devenue toujours plus matérialiste. La médecine révèle, peut-être plus que toute autre science, la manière dont le matérialisme a envahi l'humanité. Autrefois, on avait encore une certaine conscience de la quadri-articulation de la nature humaine, indispensable à la compréhension de celle-ci»

Rudolf Steiner, conférence du 10 novembre 1908, «La nature de la maladie», dans: «Le moi – Son origine spirituelle, son évolution, son environnement»

Reconnaissance de l'Ecole de massage rythmique

La première promotion de masseurs et masseuses médicaux avec option massage rythmique a terminé sa formation. L'école a été reconnue fin 2004 par la Croix Rouge Suisse. C'est ainsi la première institution de formation thérapeutique permettant d'acquérir un certificat de capacité professionnelle reconnu et protégé par l'Etat.

Brochure «Conscience
et Santé» n° 759

Venir au monde

*Témoignages et pensées à
propos de la conception
et de la naissance*

*La «venue au monde» d'un être
humain a radicalement changé
au cours des dernières années.
De plus en plus, les mystérieux
événements de la conception,
de la grossesse et de la nais-
sance glissent dans le domaine
impersonnel de la faisabilité
et de la technologie froide et
palpable, et s'éloignent de
l'amour, de la chaleur et du
sentiment de sécurité indivi-
duels.*

*En contrepoint à cela, cette
brochure issue du travail d'un
groupe de rédaction montre
des attitudes inspirées ou
profondément imprégnées par
l'anthroposophie. Des parents,
des sages-femmes et des
médecins s'ouvrent – au-delà
de l'accompagnement médical
de la mère et de son enfant –
à la merveille du devenir, ce
qui est également évoqué
sous forme de poèmes, de
témoignages personnels et
d'entretiens.*

disproportionnée et contraire à la loi. Jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, nous vous recommandons encore une fois de faire usage de votre droit selon l'article 42 de la LAMal: vous pouvez exiger que votre état de santé ou le diagnostic ne soit communiqué qu'au médecin-conseil de votre caisse-maladie. Nous vous joignons dans ce but une «**Déclaration personnelle concernant la transmission de données confidentielles aux caisses-maladie**», que vous pouvez remettre signée à votre médecin.

Assemblée générale au Sonnenhof à Arlesheim

L'assemblée générale de l'année dernière s'est tenue en Romandie (à Montézillon) et votre participation y fut nombreuse. Cette année, nous retournons aux sources de la médecine d'orientation anthroposophique. En 1924, quatre ans après son premier cours aux médecins, Rudolf Steiner a jeté les bases de la pédagogie curative fondée sur la science spirituelle. La même année – c'est-à-dire il y a 81 ans –, il participa à la fondation du Sonnenhof à Arlesheim. C'est donc la plus **ancienne institution de pédagogie curative anthroposophique** et la source de l'un des domaines les plus importants de notre mouvement, domaine où l'efficacité des méthodes est également reconnue par les professionnels. Nous nous réjouissons donc particulièrement de vous inviter à notre **assemblée générale annuelle au Sonnenhof**. Au cours de l'assemblée générale, le médecin responsable, le Dr Erdmut Schädel, nous parlera de l'histoire et de la situation du Sonnenhof et nous fera visiter l'établissement après le déjeuner.

Pour terminer, nous souhaitons vous faire part de la réjouissante naissance de notre **nouvelle brochure «Venir au monde»**, due au travail d'un groupe de rédaction avec Ursa Krattiger. La brochure contient de nombreuses contributions variées sur le thème de la conception et de la naissance. Nous vous adressons en outre le nouveau prospectus «Les thérapies de la médecine anthroposophique», que vous pouvez volontiers transmettre à d'autres personnes intéressées.

Il nous reste à vous remercier chaleureusement pour votre soutien moral et du **prompt règlement de votre cotisation de membre!** S'il vous est possible d'arrondir le montant de la cotisation annuelle par un **don supplémentaire**, il sera très bienvenu compte tenu de nos nombreuses tâches et du lancement coûteux de l'initiative.

Avec nos meilleurs souhaits et nos chaleureuses salutations printanières,

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion



Case postale 828
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch